



UNSA FASMI

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : secretariat@unsapolice.com

Site : <http://police.unsa.org>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : 01 43 40 25 81

DECLARATION PREALABLE DU CHSCT CRS DU 10 AVRIL 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,

Cher(e)s collègues,

L'attentat du 23 Mars 2018, nous a rappelé le degré de violence auquel nos collègues sont confrontés depuis maintenant trois ans.

Une nouvelle fois, les forces de l'ordre ont été la cible des terroristes mais cette fois ci, dans un cadre qui jusqu'à présent avait été préservé où un de nos collègues a failli perdre la vie. Le secourisme opérationnel(SOC) a démontré, une fois de plus son efficacité à cette occasion. Les fonctionnaires formés sont intervenus sans délais sur leur collègue blessé par arme à feu, nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Nous portons une attention particulière aux quatre fonctionnaires qui ont été au cœur de cet évènement et nous leur apportons tout notre soutien dans leur reconstruction.

Malgré les efforts financiers sur le plan des moyens et des matériels, les effets ont encore tendance à se faire attendre dans certaines unités qui sont toujours dans l'expectative de percevoir le reliquat de la dotation de la première SPI 4G à l'heure où une seconde a été annoncée.

L'UNSA Police rappelle une nouvelle fois que les CRS ne sont toujours pas dotés des étuis civils à port discret, rien ne peut aujourd'hui expliquer cette situation !!!

L'UNSA Police en exige sa régularisation rapide.

Le Directeur Général de la Police Nationale et le Directeur du SAELSI ont été ressaisis sur cette situation anachronique.

Les fonctionnaires de police doivent porter leur arme 24h/24, y compris ceux de la DCCRS.

L'UNSA FASMI se réjouit du retour de la mission PAF 64, qui va permettre de diversifier les missions et de redonner un emploi permanent sur la zone Sud-ouest où la qualité de l'hébergement en chambre individuelle est appréciée de tous.

Dans l'attente de l'ouverture du cantonnement de Pondorly, nous exigeons que nos revendications sur l'hébergement individuel soient pris en compte et deviennent la norme, il en va du bien être des fonctionnaires.

L'UNSA FASMI a été la seule fédération à dénoncer le projet de réforme sous le nom d'APORTT (arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail), en claquant la porte d'une réunion de travail, qui portait atteinte aux droits des CRS et supprimant le régime mixte des régimes de travail possible dans la police nationale.

A ce jour, nous ne pouvons que déplorer le pilotage hasardeux de ce dossier par l'administration et le report du CTRPN du 14 février 2018 devant traiter ce sujet.

Comment expliquer que nos camarades gendarmes mobiles appliquent la règle des 11 h de repos quotidien alors qu'elle ne l'est pas encore en CRS ?

L'UNSA Police n'attendra pas jusqu'en 2019, cette mise en place.

11H00 de repos quotidien et 35H00 de repos hebdomadaire sont un minimum pour préserver un rythme physiologique acceptable.

Dans une période d'emploi intensif, comme nous la connaissons en ce moment, l'UNSA Police exige que soit mis en place, sans tarder, ces mesures en attendant la sortie des textes officiels.

Concernant la surcharge des véhicules, nous souhaitons que la DCCRS rappelle aux commandants d'unités que le Bus VX16 reste une solution de conformité pour le transport du matériel et des fonctionnaires dans des conditions ne fleuretant pas avec les limites et la législation routière.

A ce titre, nous exigeons que le plan de prévention des risques routiers soit présenté à l'ensemble des fonctionnaires affectés en CRS, les droits et obligations doivent être connus de tous.

Nous souhaitons féliciter les agents et assistants de préventions pour le travail réalisé, tant par la qualité de rédaction des documents uniques que par les actions réalisées. Cette évolution nous permet d'en déduire que tous les acteurs de cette instance ont intégré l'importance à y porter.

L'UNSA FASMI restera vigilant quant à la rédaction des documents uniques, les plans d'actions et le suivi des mesures prises mais aussi dans la prise en charge non seulement des risques psychos sociaux mais aussi des traitements des dossiers de mutations dérogatoires...

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter et vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

La Délégation UNSA FASMI